



# Appel à projets à manifestations culturelles en plein air dans le cadre du programme d'animations



## ► Contexte

Alors que les lieux culturels sont fermés depuis le 30 octobre 2020 pour cause de pandémie, la Métropole Rouen Normandie souhaite une fois encore manifester son engagement auprès des artistes compagnies et collectifs professionnels du territoire dans le cadre d'une programmation gratuite de spectacles et performances culturelles, accessible à toutes et tous, cet été, partout en plein air avec un seul mot d'ordre : tous dehors !

La Métropole souhaite ainsi lancer un appel à projets en direction des équipes artistiques professionnelles de nombreux champs artistiques pour leur permettre de présenter leurs œuvres dans l'espace public, en extérieur, et aller ainsi au-devant des habitants du territoire.

Cette séquence favorisera la rencontre avec des œuvres de qualité, représentatives de la pluralité des formes, des esthétiques et des écritures, dans l'espace public et dans des espaces à redécouvrir à cette occasion, dans un strict respect des mesures sanitaires qui seront en vigueur.

**La programmation est ouverte pour une période entre le 16 juillet et le 29 août 2021.**

## ► Les bénéficiaires

L'appel à projets concerne les équipes artistiques professionnelles du territoire, détentrices d'une licence d'entrepreneur de spectacles à jour, organisées sous forme associative ou toute autre forme de personnalité morale déclarée en France, pouvant justifier de son siège social ou d'une résidence dans une des communes de la métropole

→ Pas de pratique amateur

## ► Nature des projets

▪ L'appel à projets concerne toutes les disciplines du spectacle vivant mais pas seulement, certaines disciplines compatibles avec l'espace public en journée sont les bienvenues

- Les propositions doivent être bien sûr tout public, gratuites, ouvertes à toutes et tous, sans billetterie payante
- Danse, théâtre, cirque, musique, arts de la rue, chant, marionnettes, lectures, performances, ... bien sûr, mais aussi dessins à la craie, graf, vidéo, créations d'œuvres participatives, ...
- La durée de votre proposition ne doit pas excéder 2 h 30 (temps d'installation compris)
- Privilégiez les petites formes, les installations légères
- Compte tenu du contexte sanitaire, vous devrez privilégier toutes les formes respectueuses des gestes barrières, et respecter les consignes en vigueur

▪ Cours d'immeubles, parcs, places, quais, parvis ... dans toutes les communes de la Métropole peuvent être investis pour accueillir vos propositions artistiques. C'est vous qui repérez et choisissez votre lieu.

- Privilégiez les lieux de passage, faciles d'accès, connus des habitants
- Evitez les lieux privatifs (école, ehpad, hôpital, cour privative, ...) qui nécessitent une autorisation préalable. Si vous souhaitez néanmoins jouer dans de tels lieux, il vous appartient de prendre directement l'attache du gestionnaire ou propriétaire, pour convenir des conditions de mise à disposition et ainsi recueillir l'autorisation préalable, la Métropole et la commune déclineront toute responsabilité dans un tel cas. Aucune autorisation de fermeture de voie à la circulation ne sera donnée.
- Ne seront en revanche pas retenues les propositions artistiques organisées dans une maison individuelle, ou son jardin
- Dans l'objectif d'une répartition équilibrée sur tout le territoire, n'hésitez pas à investir toutes les communes et quartiers de la métropole. Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, vous pourrez être invité.es à vous tourner vers des sites alternatifs si le choix d'implantation s'avérait trop demandé afin d'investir des sites permettant d'aller à la rencontre de nouveaux publics. C'est pourquoi, pour éviter de choisir un site déjà utilisé par votre commune dans le cadre de ses animations, nous vous invitons à vous rapprocher de votre mairie avant de déposer votre dossier.

▪ Toutes les dates du 16 juillet au 29 août sont ouvertes. C'est vous qui choisissez votre jour.

- Pour le confort de toutes et tous, aucun spectacle ne pourra dépasser 21h30.

▪ Vous devrez être autonome techniquement.

- Aucun prêt de matériel (praticables, tentes, barrières, tables, chaises, ...) ni fourniture d'électricité ne seront accordés. L'organisation des projets reposera entièrement sur l'autonomie des organisateurs qui assureront la logistique, les moyens humains (personnel d'accueil, gardiennage, etc.) et si nécessaire la fourniture de fluides. Vous devrez anticiper les besoins nécessaires au bon déroulement de votre projet y compris sur le plan sanitaire (respect des distanciations, port du masque) ;
- Vous devrez assurer par vos propres moyens l'accueil et sécurité du public
- Les formes légères de diffusion devront être adaptées aux lieux envisagés en termes de logistique. Elles devront prendre en compte le respect du voisinage et ne procurer aucune gêne disproportionnée (nuisances sonores, etc.).

La Métropole étant engagée massivement dans une démarche de transition sociale et écologique, les porteurs de projets devront s'inscrire dans une démarche environnementale et privilégier la parité femmes et hommes.

▪ **Si vous êtes retenu.es, vous devrez prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de votre projet**

- demande d'autorisations relatives à l'organisation d'événement dans l'espace public auprès de la commune du site choisi (*un modèle vous sera fourni*)
- demande d'autorisation auprès de la Préfecture en vue de la délivrance d'une autorisation de la Préfecture de Seine-Maritime (*un modèle vous sera fourni*)

## ► Modalités d'intervention de la Métropole

Les propositions retenues recevront une subvention plafonnée à 5 000 € selon l'ampleur du projet. L'aide financière sera une subvention d'un montant ne devant pas excéder 90 % du budget total du projet, permettant en premier lieu de contribuer à la rémunération des artistes et techniciens intermittents. Les droits d'auteurs devront figurer au budget. Les charges logistiques et d'ordre sanitaire prévues par le bénéficiaire peuvent être intégrées dans le budget. Pour équilibrer le budget du projet, les structures pourront, outre la subvention demandée à la Ville, valoriser une quote-part des charges de fonctionnement et de coordination générale du projet.

Un même projet peut être proposé 3 fois dans 3 sites différents mais devra dans ce cas jouer dans au moins 2 communes différentes. Dans ce cas l'aide est cumulative et plafonnée à 15 000€

## ► Critères d'appréciation

- La qualité artistique ;
- Le format du projet (technique et logistique légères privilégiées) ;
- La faisabilité financière (cohérence du budget, rémunération des artistes, techniciens et auteurs).
- La cohérence du site proposé avec le projet artistique ;
- L'attention portée à la diversité des publics
- L'autonomie et la capacité d'organisation du porteur de projet

## ► Modalités de candidature et de dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être envoyés **avant le jeudi 10 juin 2021 minuit**

**déposé sur le site internet de la Métropole**

**<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/formulaire-Rouen-en-plein-R>**

### **Ce dossier doit comprendre :**

- le nom de la structure porteuse (association ou personnalité morale)
- l'identification d'un.e interlocuteur.trice unique
- une présentation succincte de l'artiste, de la Cie ou du collectif
- une présentation de la proposition artistique, le nombre d'artistes présents,
- une présentation du dispositif technique, de l'installation et du dispositif sanitaire
- le lieu ou les lieux retenu(s)
- la ou les dates souhaitée(s)
- le budget et la contribution sollicitée

→ Ne pas hésitez à fournir un visuel, une photo.

→ Soyez précis

→ Les dossiers incomplets ou déposés après la date limite de dépôt ne seront pas instruits.

## **Communication**

Dès que vous recevrez la décision d'attribution, et afin de pouvoir bénéficier des outils de communication mis en place par la Métropole, vous devrez saisir dans les délais indiqués toutes les infos relatives à votre évènement sur un open agenda.

Le label de l'opération devra être présent sur tous les documents de communication que vous déploierez pour promouvoir votre projet, ainsi que le logo de la Métropole.

***Un kit de communication complet vous sera fourni.***